

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2018

Absents: Nicole ESBELIN (pouvoir à Pierre SOURDILLE), Raymond CHABANNES (pouvoir à Virginie BONHOMME), Fabrice MATHIEU (pouvoir à Bernard EMIREN), Jérôme BATARD, Laurent LAPORTE, Christophe MAITRE.

❖ Tarifs de mise à disposition ETAPS

Des conventions de mise à disposition de l'ETAPS (Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives) du Breuil sur Couze sont signées chaque année avec les communes d'Antoingt et de Charbonnier les Mines.

Il est proposé de revoir le calcul de facturation de cette mise à disposition de personnel.

Auparavant facturé par classe et par trimestre, il est envisagé d'établir une facturation à l'heure effectuée (temps de travail + temps de trajet + heures supplémentaires).

Par trimestre, cette mise à disposition représente 12x2h45 soit 33h pour la commune de Charbonnier les Mines et 12x2h30+1h soit 31h pour la commune d'Antoingt.

Des frais de dossier, comprenant l'établissement des conventions et la réalisation des ordres de mission, sont également prévus. Le Conseil délibère à l'unanimité et approuve le nouveau calcul de facturation.

❖ Tarifs d'accueil des élèves extérieurs

L'accueil, au sein de l'école primaire du Breuil sur Couze, des élèves domiciliés en dehors de la commune est facturé à leur commune de résidence.

Le calcul du tarif d'accueil prend en compte les frais de fonctionnement de l'établissement.

Il est proposé de poursuivre l'augmentation de tarif de 50 €, ce qui porte à 700€/élève/an pour 2018-19.

Le Conseil approuve le montant proposé.

❖ Ecole numérique

L'Agglo Pays d'Issoire (API) propose d'organiser une commande groupée de matériel numérique à destination des écoles. Une subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes de 80% est attendue.

Une rencontre avec le référent numérique de l'Education Nationale a permis d'affirmer l'intérêt de l'utilisation de tablettes numériques.

Il est donc proposé d'équiper l'école du Breuil sur Couze de :

- 16 tablettes numériques,
- 2 routeurs wifi,
- 2 valises de rangement,
- Carte prépayée de 50€ pour l'achat d'applications,
- Etais de protections pour les tablettes,
- 2 boîtiers interactifs (si compatibilité avec les vidéoprojecteurs existants) ou bien de 2 tableaux numériques interactifs.

Le coût exact de cette opération n'a pas été communiqué pour l'instant. Il est probable que le montant s'élève environ à 1000€.

Au vu de ces éléments et après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cet achat et autorise Monsieur le Maire à passer commande dans la mesure où le montant concorde avec l'estimation proposée.

❖ Questions diverses

DROIT DE PREEMPTION URBAIN : Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 25 janvier 2008, la Commune du Breuil sur Couze a instauré le droit de préemption urbain (DPU) dans les zones urbaines Ud, Ug, Ui et dans les zones d'urbanisation future : AUg, AUi. Il persiste une ambiguïté pour les zones AU simples.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, demande au Président de la Communauté d'Agglo Pays d'Issoire de bien vouloir instituer un droit de préemption urbain sur les zones AU du Plan Local d'Urbanisme du Breuil sur Couze.

Accessibilité PMR de la salle des fêtes

Il semble opportun de planifier les travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la salle des fêtes pendant les travaux de la rue du Béal.

Deux aménagements sont envisageables :

- Soit une rampe d'accès au niveau de l'entrée dans la rue du Béal, avec la matérialisation d'un stationnement réservé aux personnes handicapées à proximité du local communal situé dans cette même rue,
- Soit une plateforme rehaussée s'étendant sur toute la largeur de la rue, permettant le stationnement pour personnes handicapées en face de l'entrée dans la rue du Béal sur un passage surélevé qui rejoindrait le niveau de la dalle de la salle des fêtes.

La réalisation d'une plateforme représente un coût plus élevé que la mise en place d'une rampe d'accès et paraît moins adaptée au passage des engins communaux.

Au vu de ces éléments et après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la réalisation d'une rampe d'accès pour l'entrée de la salle des fêtes.

SCB tennis de table

Le SCB Tennis de table, par l'intermédiaire de Mme CUBIZOLLES, a fait une demande à M. le Maire pour la mise à disposition de l'ETAPS pour des entraînements à destination des enfants de l'école lors de la pause méridienne, deux fois par semaine en période scolaire.

Cette demande nécessite d'être étudiée plus précisément afin de savoir notamment le nombre de places disponibles, le besoin en assurance, la nécessité d'adhésion au club pour l'obtention de licence, etc. L'ETAPS étant actuellement mobilisé lors des temps périscolaires de la pause méridienne, il faut s'assurer que les taux d'encadrement règlementaires soient respectés.

Compte-tenu l'engagement des travaux pour la construction d'une cantine et d'une salle de classe, le personnel communal va être confronté à un manque d'espaces pour l'accueil périscolaire au cours de l'année 2018-19.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal propose d'étudier une organisation qui pourrait être mise en place à la rentrée 2019-20.

Personnel communal

Le Maire informe les membres du Conseil du recrutement du personnel de voirie sur des contrats aidés (CUI/PAC) pour une durée de 12 mois à compter :

- Du 20/07/18 pour M. Christian BONNAFOUX (35h/semaine),
- Du 16/07/18 pour M. Alphonse CHABRUT (26h/semaine annualisé),
- Du 1/08/18 pour M. Luc ARGACHA (26h/semaine annualisé).

Le Maire informe les membres du Conseil du recrutement d'un ATSEM à l'école pour la rentrée.

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 1^{er} août. Compte tenu le nombre important de candidatures, un tri par profil (avec ou sans concours, avec ou sans CAP, ...) sera effectué.

Subvention DSIL

Le Maire informe les membres du Conseil que la demande de subvention en Dotation de Soutien à l'Investissement Local, qui avait été faite en mai dernier, a été acceptée. Cela représente près de 70 000 € dans le cadre des travaux de construction de la cantine et de la classe.

Horaires de l'école communale

Le Maire informe les membres du Conseil de la validation définitive du retour à la semaine de 4 jours. Les horaires de classe à la rentrée prochaine seront donc les suivants :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8h45 à 12h et de 13h45 à 16h30.

Nouveau commerçant ambulant

Le Maire informe les membres du Conseil qu'un nouveau commerçant ambulant sera présent le samedi place de la République. Il s'agit du food truck « Le Petit Camion Rose ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le vendredi 28 septembre 2018 à 20h.